

Dans les provinces Maritimes, les entreprises normales sont grandement désorganisées car bien des endroits de ces provinces ont absolument besoin des services de chemins de fer. L'île du Prince-Édouard est à peu près isolée de la terre ferme, vu que le bac transbordeur ne peut être exploité qu'avec la permission des représentants de syndicats. Terre-Neuve est aussi aux prises avec des difficultés particulières. La situation s'aggrave continuellement d'une extrémité à l'autre du pays; la population se rend compte que la prolongation de la grève entraînera un désastre dont on ne saurait prévoir l'ampleur.

Afin de sauvegarder les foyers de nos gens, une intervention s'impose au plus tôt. Tout député pourrait tirer de son expérience dans la région qu'il habite de nombreux exemples semblables à celui que j'ai mentionné. Qu'il me suffise, pour faire ressortir la gravité de la situation, de signaler qu'à l'heure actuelle les forces spéciales des Nations Unies ont été divisées en trois groupes, dépourvus, pendant un certain temps, de communications ferroviaires et privés d'une grande partie du matériel lourd. On ne saurait envisager une telle situation avec indifférence alors que, par tout l'univers, nos us et coutumes sont en péril.

Notre premier devoir, devoir qu'il nous incombe d'accomplir sans délai, c'est de prendre les mesures qui s'imposent afin de rétablir ces services indispensables aux Canadiens, en faisant justice à tous les Canadiens, oui, je le répète: à tous les Canadiens. Convoqués à l'improviste, nous ne saurions formuler un jugement sur les points en litige qui ont provoqué cette situation désastreuse. Ce que la population du Canada attend de nous, c'est que nous mettions les chemins de fer en branle le plus tôt possible. Telle est bien, à mon avis, l'intention de tous les députés. Comme groupe, ceux qui siègent en cette enceinte représentent tous les Canadiens. Peu importe le parti que nous appuyons dans notre région, nous représentons tout le pays. Nous avons donc le noble et lourd devoir de parler au nom de tous les Canadiens. Le bien-être et la sécurité de la nation canadienne constituent notre première responsabilité. Le bien-être de la population du Canada est-il menacé de cette façon ou de quelque autre manière, il incombe au Parlement et au Gouvernement, c'est-à-dire au pouvoir exécutif, de prendre les mesures qui sauvegarderont l'économie nationale et la sécurité du foyer de nos gens.

En s'acquittant de cette obligation, il est essentiel de protéger l'intérêt général du pays sans supprimer les droits fondamentaux d'une partie de la population. Bien entendu, c'est une tâche difficile. S'il en était autre-

ment, nous ne serions pas ici aujourd'hui. La situation est si urgente, le problème à régler est si grave, qu'on réclame de la Chambre une action non moins rapide que prudente. Inutile de répéter que nous constituons le plus haut tribunal du pays, la suprême autorité de la population du Canada, autorité appuyée sur le vote démocratique et la décision du peuple. Les accusations venant de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Chambre ne pourraient que compliquer le règlement du différend en cause. Il est très important de ne pas oublier que l'adoption du projet de loi qui nous est soumis à cette session spéciale ne tranchera pas la question. Il ne s'agit que d'un premier pas, dont le résultat, d'importance vitale, sera la reprise de l'activité ferroviaire. Souvenons-nous, cependant, qu'en prenant des mesures à cette fin, il ne faut poser aucun geste de nature à rendre encore plus difficile la solution de ce différend et l'établissement, au sein des services ferroviaires, de cet esprit de collaboration et de bonne entente dont dépend l'efficacité même de ce vaste réseau.

Il me semble essentiel de tenir compte de ce facteur en étudiant la mesure dont la Chambre est saisie. Il est clair que nous devons tout d'abord nous préoccuper de l'intérêt de la population. Cependant, il nous incombe aussi de nous assurer que nous ne léserons pas en agissant à la hâte, les droits traditionnels qui ont concouru au développement et à la solidité de notre édifice social, quelle que puisse être la nécessité de trouver promptement une solution à ce problème. En étudiant la mesure qui vise à mettre fin à cette situation désastreuse, il serait fort peu sage et très préjudiciable aux meilleurs intérêts des Canadiens de porter jugement sur des questions auxquelles on devra apporter une solution après l'adoption de cette mesure. Nous devons donc en aborder l'étude dans un esprit qui en facilitera la solution, non seulement dans l'intérêt des parties directement en cause mais dans celui de toute la nation. Je crois que nous servirons mieux les intérêts de tous les Canadiens si, quelles que soient nos opinions, nous attendons pour porter jugement que ceux qui ont la responsabilité de rendre d'autres décisions puissent y arriver froidement et calmement après que cette première mesure aura été prise. Il est à souhaiter, à mon sens, que nous ne perdions pas de vue cette considération. J'espère que, de leur côté, nos commettants n'oublieront pas la raison évidente et importante pour laquelle le Parlement s'abstient aujourd'hui de porter jugement, étant donné que nous serons appelés à confier à d'autres la responsabilité du règlement.